

La gestion des déchets ménagers

La Communauté d'agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) détient la compétence de gestion des déchets ménagers sur son périmètre de compétence pour le compte de 34 communes (264 723 habitants en 2015) **dont la commune de SAUSHEIM.**

M2A délègue au SIVOM de la Région Mulhousienne les compétences en matière de traitement des déchets, et de collecte sélective des déchets dont la réalisation et la gestion des déchetteries intercommunales. Par contre m2A assure elle-même la compétence en matière de collecte des ordures ménagères sur son territoire ; il en est de même pour la collecte des encombrants sur la voie publique ou en porte-à-porte, si ce service existe en complément des déchetteries.

L'organisation actuelle de la collecte des déchets

m2A assure en régie la collecte des ordures ménagères et de la fraction sélective (papiers et emballages ménagers hors verre) en porte à porte lorsque cette dernière est en vigueur sur 16 communes (180 000 habitants). Pour les 18 autres communes adhérentes à m2A (85 000 habitants), **dont la commune de SAUSHEIM**, ces collectes (ordures ménagères et collectes sélective en porte-à-porte) sont assurées par voie de marché de prestations à l'entreprise, le prestataire étant la société VEOLIA en 2015.

La collecte sélective est réalisée soit en apport volontaire soit en porte-à-porte. En de rares endroits, les deux dispositifs peuvent coexister (parking de supermarché, axes routiers majeurs). Mais cette organisation évolue aujourd'hui progressivement vers une généralisation de la collecte sélective en porte-à-porte sur le périmètre de compétence de m2A.

De ce fait, la part de la collecte sélective en porte-à-porte devient prédominante sur plus de 60 % du territoire au détriment de l'apport volontaire qui a été réduit à concurrence (hors gestion des déchetteries), en particulier depuis 2013 avec son instauration à MULHOUSE et ILLZACH. En parallèle, il est procédé à la conteneurisation de la pré-collecte des OMR et de la collecte sélective.

L'agglomération s'est constituée par étapes, en réunissant progressivement plusieurs intercommunalités et communes indépendantes, avec des typologies de collectes, et de fréquences de passage différentes. La nécessité d'optimiser les coûts et les moyens de collecte a conduit m2A à proposer aux communes un dispositif plus homogène, sur le principe suivant :

- pour les ordures ménagères résiduelles, les fréquences de collecte varient de 2x/sem pour l'habitat vertical dense à 1x/sem pour le pavillonnaire ou les petits collectifs, sauf à Mulhouse collectée 2x/sem dans son ensemble ;
- pour la collecte sélective, les fréquences varient de 1x/semaine pour l'habitat vertical dense à 1x/15j pour le pavillonnaire ou les petits collectifs, sauf à Mulhouse collectée 1x/sem dans son ensemble ;

La prééminence du recyclage et de la valorisation

En 2015, le taux de recyclage sur l'ensemble des déchets ménagers (ordures ménagères, collectes sélectives et déchets occasionnels réceptionnés en déchetteries) atteint 46,8%, respectant ainsi les objectifs du Grenelle de l'Environnement (45% en 2015)

En effet, un des objectifs majeurs du SIVOM et m2A est le développement de la valorisation matière sous toutes ses formes (récupération, recyclage, réutilisation, réemploi) grâce à un dispositif varié de collecte tel que les déchetteries, les points d'apports volontaires ainsi que la collecte en porte-à-porte. Le SIVOM de la Région mulhousienne et m2A font évoluer les différents modes de collectes sélectives pour permettre de faire progresser les tonnages de déchets recyclés. L'objectif principal de cette généralisation de la collecte sélective en porte-à-porte est d'augmenter les tonnages d'emballages recyclables valorisés.

Parallèlement, les enjeux en matière de propreté des rues et d'amélioration des conditions de travail des agents de collecte se sont traduits par la décision de généraliser le bac à roulettes, à la place du sac, aussi bien pour la collecte des ordures ménagères que pour la collecte sélective. Cette évolution vers la conteneurisation généralisée est en marche sur l'ensemble du territoire de m2A.

Le porte-à-porte dans le secteur de l'Ile Napoléon

La collecte des ordures ménagères et des déchets sélectifs (papiers et emballages ménagers) est toujours encore réalisée en sacs.

La collecte sélective a démarré en juillet 2009 sur les 6 communes de l'ancienne Communauté de communes de l'Ile Napoléon. La tournée de collecte sélective est une collecte additionnelle, par le biais des sacs jaunes translucides de 50 litres.

Flux	Type de collecte		Fréquence	Prestataire
OM résiduelles	En sacs	Porte-à-porte	2X/semaine =C2	Prestataire VEOLIA
Collecte sélective ✓ (Emballages carton, alu, métaux, plastique) ✓ Papiers, journaux	En sacs	Porte-à-porte + Bornes d'AV à Sausheim	1X/semaine =C1	Prestataire VEOLIA

L'apport volontaire

En 2015, l'apport volontaire sur la voie publique est encore en vigueur pour la collecte sélective des multi-matériaux (emballages et papiers) sur 20 communes (56 757 habitants).

Un seul prestataire public (PUPA) collecte le VERRE et le MULTIMATERIAU (papiers et emballages) sur l'ensemble du territoire.

La collecte sélective du VERRE est réalisée à 100% en apport volontaire sur l'ensemble du périmètre du SIVOM de la Région Mulhousienne, et me restera compte tenu des sujétions techniques liées à ce matériau.

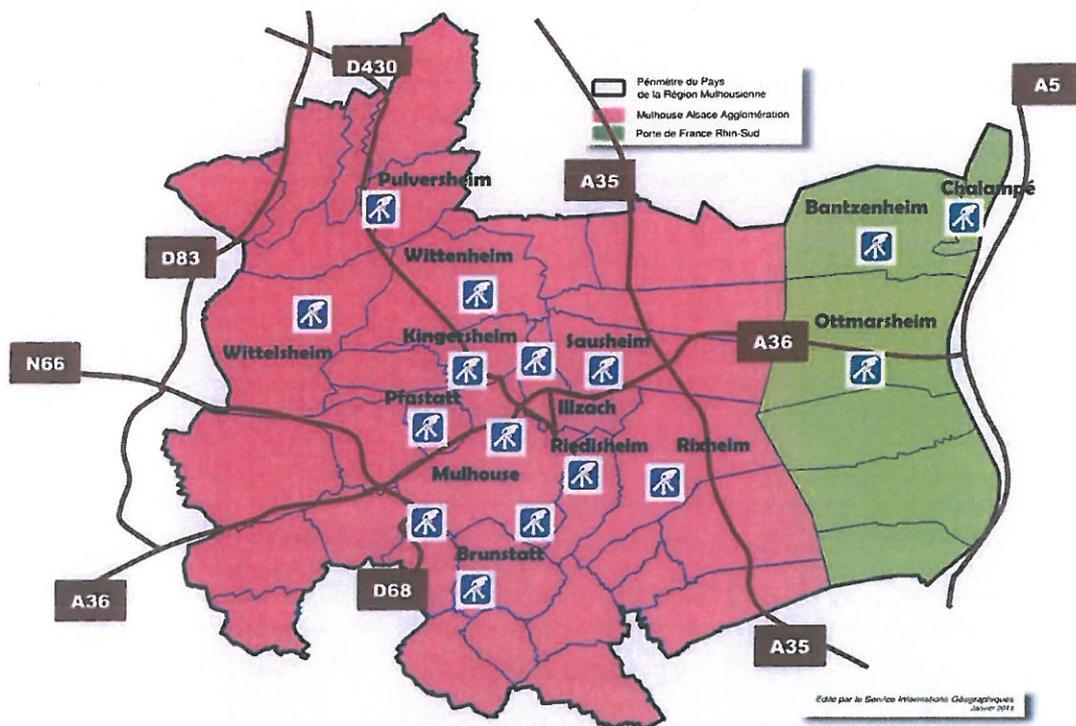
Quelques chiffres du bilan d'activité 2015 pour les collectes sélectives (apport volontaire et porte-à-porte) :

Collectes sélectives brutes	En bornes d'apport volontaire	En Déchetterie	En Porte-à- Porte	Total
CARTONS en déchetterie	/	3 336 t		3 336 t
CS PLASTIQUE en déchetterie	/	132 t		132 t
CS - Multi-matériaux	2 739 t		11 706 t	14 445 t
Total hors verre	2 739 t	3 468 t		17 913 t
Verre	5 459 t	2 303 t		7 762 t
Total avec le verre	8 198 t	5 771 t	11 706 t	25 675 t

La collecte dans les déchetteries intercommunales du SIVOM

Le réseau intercommunal de déchetteries du SIVOM est constitué de 16 déchetteries dont la déchetterie sise sur le territoire de SAUSHEIM, rue Verte.

Le principe du fonctionnement en réseau permet à tout habitant résidant dans le périmètre de compétence d'utiliser n'importe quelle déchetterie, à sa convenance. Le réseau est dense et bien équilibré sur le territoire.



Ce réseau de déchetteries contribue à la bonne gestion des déchets ménagers occasionnels tout en protégeant le cadre de vie ; il évite la prolifération de dépôts sauvages, et permet à la population de se dessaisir de déchets à fort pouvoir de pollution s'ils sont jetés n'importe comment. Le service public de collecte en déchetteries est dense géographiquement, et offre des plages d'ouverture importantes en semaine, la plupart des 16 déchetteries intercommunales étant ouvertes six jours sur sept.

La déchetterie de SAUSHEIM est ouverte du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 18h00, et le samedi en continu de 9h00 à 18h00. Le fonctionnement des déchetteries repose sur :

- ✓ Le principe du libre accès dans les déchetteries du SIVOM pour les habitants du territoire de compétence. L'accès reste libre en nombre de passage et en volume, sauf risque de saturation ponctuelle des bennes. Autrement dit, il n'existe pas aujourd'hui de dispositif de contrôle spécifique pour gérer les accès.
- ✓ Les interdictions concernent les professionnels. Une limitation par portique à l'entrée permet de filtrer les véhicules de 3,5 t d'une hauteur supérieure à 1,90m.

Toutefois, ce principe de fonctionnement devient difficile à préserver au vu de l'augmentation très importante des tonnages réceptionnés ces dernières années, professionnels et habitants hors périmètre utilisant avantageusement les équipements du SIVOM. La tendance générale des collectivités en France est de restreindre aujourd'hui les accès dans leurs déchetteries par le biais d'un contrôle d'accès par barrière et badge personnalisé.

Une réflexion est en cours et un site pilote avec contrôle d'accès est prévu en 2016.

Quelques chiffres du bilan global d'activité 2015 des déchetteries :

- **59 824 t** de matériaux dits «occasionnels» : gravats, déchets verts, métaux, bois, déchets spéciaux,... La part des déchets spéciaux (peintures, solvants produits chimiques, batteries, piles, huiles de vidange, lampes et tubes, cartouches d'encre et radiographies) dirigés vers les filières spécifiques de traitement et de valorisation s'est élevé à **480 t**.
- **5 177 t** de collectes sélectives (verre, cartons, bouteilles plastique)

L'usine de valorisation énergétique des résidus urbains de SAUSHEIM – Equipement majeur pour le traitement des déchets

Le traitement des déchets au niveau de la région mulhousienne repose sur la volonté d'autonomie par l'incinération pour toutes les fractions de déchets qui ne peuvent faire l'objet d'une valorisation « matière », sous une forme ou une autre. L'élimination de déchets bruts par le recours à la mise en décharge reste par conséquent un dispositif subsidiaire qui n'est employé que par défaut lors des arrêts maintenance de l'usine d'incinération de Sausheim, en cas de panne, ou en cas de force majeure. Dans la mesure du possible si le traitement sur place n'est pas possible, l'exploitant recherche d'autres filières d'incinération en substitution.

Cette usine d'incinération est une unité du traitement à vocation départementale. D'une capacité nominale de 172 500 tonnes, elle traite les ordures ménagères des communes membres, celles des collectivités clientes des secteurs départementaux 3 et 4, les déchets municipaux, les refus de tri du centre de tri d'Illzach ainsi que des déchets hospitaliers et des boues de station d'épuration.

Elle est implantée à côté de la station d'épuration de l'agglomération mulhousienne sur le ban communal de Sausheim (CD 39 route de Chalampé), sa construction a débuté en avril 1997. Son exploitation, après une longue période de contentieux avec le constructeur, a démarré réellement début 2013.

Quelques chiffres du bilan global d'activité 2015 de l'UIOM de SAUSHEIM et des filières

En 2015, le gisement total des déchets à traiter par l'exploitant de l'usine NOVERGIE s'élève à **173 210 t** dont **149 491 t** de déchets solides et **23 720 t** de boues de STEP.

Les détournements sur d'autres exutoires en raison de pannes ou arrêts-maintenance se sont élevés à **2 604 t** au global.

A titre indicatif, outre les boues, le gisement des déchets solides se compose de :

- **69 979 t** d'ordures ménagères résiduelles (OMR) provenant des communes-membres du SIVOM (dont **6 550 t** issues des 6 communes du secteur de l'Ile Napoléon dont SAUSHEIM),
- **7 564 t** de déchets municipaux de type déchets de nettoyage,
- **20 076 t** de refus de tri provenant du centre de tri d'Illzach, broyage de déchets ménagers encombrants principalement,
- **19 154 t** de déchets banals d'entreprise,
- **919 t** de déchets spéciaux hospitaliers,
- **31 799 t** d'OMR de collectivités clientes.

Gestion du passif : Ancien site réhabilité de décharge de l'Ile Napoléon à Sausheim.

De 1973 jusqu'à la fin de l'année 1999, le SIVOM a exploité cette décharge intercommunale sur le ban communal de Sausheim. Cette décharge a été utilisée pour l'enfouissement des déchets ménagers encombrants ménagers, des déchets municipaux, des DIB, des déchets de chantiers, mais également beaucoup de déchets inertes tels que gravats de démolition, ou déblais de travaux routiers. La création de cette décharge remonte toutefois vers 1967, la Ville de Mulhouse ayant démarré l'exploitation de cette décharge sur le site d'une gravière.

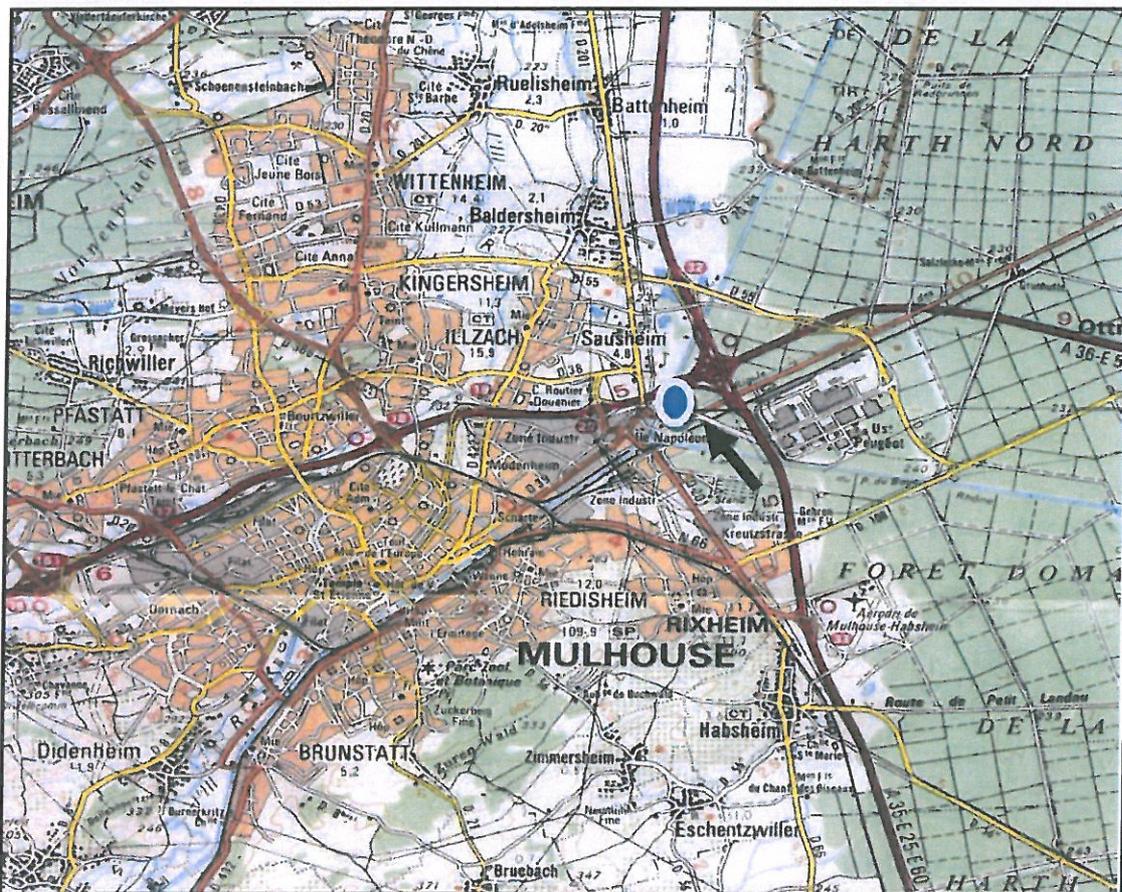
En pied de talus cette ancienne décharge développe 9 hectares et son périmètre est d'environ 1 300 mètres pour une hauteur au-dessus du niveau naturel du sol d'environ 20 mètres sur son point le plus haut.

Les travaux de réhabilitation ont démarré en 1994, se sont poursuivis en 1996 avec la finalisation du talus nord de la décharge en bordure de l'autoroute pour 2,8 hectares. Après la cessation complète d'activité de la décharge fin 1999, la réhabilitation complète du site s'est achevée en 2003 par une dernière tranche de 6 hectares.

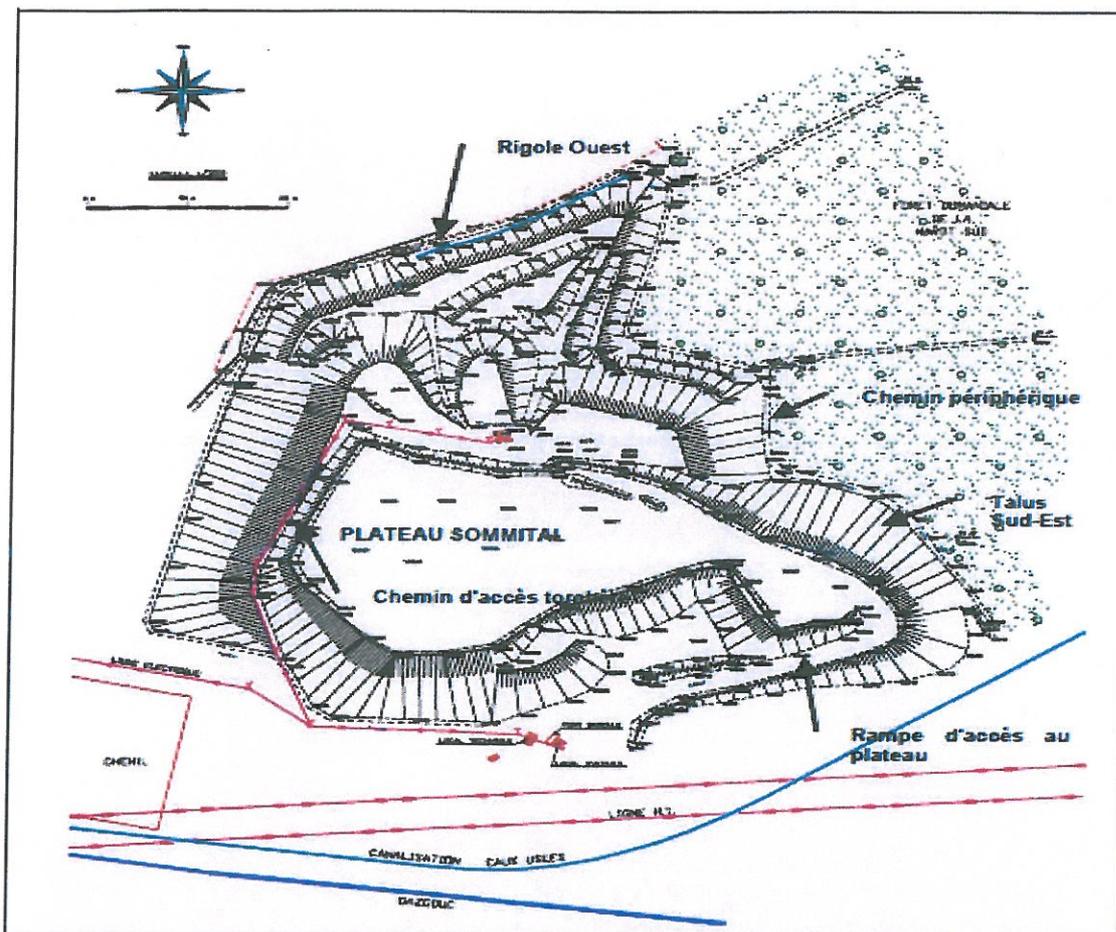
Au total, près de 9 hectares ont été réhabilités, les objectifs de cette réhabilitation étant la protection de la nappe et une démarche paysagère d'intégration dans l'environnement. Les travaux réalisés sont les suivants :

- mise en place d'une couverture étanche de 70 cm d'argile + 30 cm de terre de fonds pour éviter la percolation des eaux de ruissellement à travers les couches de déchets,
- installation d'un réseau de captage (50 puits) et de traitement du biogaz produit par la dégradation des déchets enfouis par brûlage dans une torchère,
- aménagement paysager par la création d'une prairie et des plantations pour une réintégration dans l'environnement,
- création entre 1993 et 2001 d'un réseau de sept piézomètres de contrôle en amont et aval du site.

Plan 1 : La décharge est située dans la partie Est de l'agglomération mulhousienne, sur la commune de SAUSHEIM



Plan 2 : Topographie de la décharge en juin 2000 après la cessation d'activité



Plan 3 : Au cœur d'un nœud routier et autoroutier important de l'agglomération

